



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Valeurs et droits en matière de soins

### **Santé mentale: un guide pour gérer la crise conjointement**

**Respect des valeurs et des droits des personnes, autonomie des patients, même dans les situations de crise : le plan de crise conjoint répond à des axes essentiels de la stratégie en santé publique du Canton. Ce document, élaboré ensemble par les soignants, les personnes souffrant de troubles psychiatriques et si possible leurs proches, permet de convenir en avance des préférences de soins en vue d'une situation de détresse psychique. Cette démarche favorise le respect des libertés individuelles et rend les personnes plus autonomes dans la gestion de leur maladie. Un guide d'information tout public vient de paraître.**

Les personnes en détresse psychique ont parfois de la difficulté à faire entendre leur volonté, car leur message, et par moment leur discernement peuvent être brouillés par des émotions extrêmes, des idées suicidaires ou un délire. Or la volonté affirmée du Département de la santé et de l'action sociale est que chacun puisse être et rester autonome, tout en étant accompagné, dans le respect de ses droits et valeurs. Comme l'exprime le Rapport sur la politique de santé publique du canton de Vaud 2018-2022, « cette autonomie est une valeur essentielle, un droit fondamental qui doit non seulement être protégé, mais favorisé ».

Les mesures anticipées doivent permettre au patient de faire valoir ses volontés, même lorsqu'il est incapable de discernement. C'est l'une des mesures qui incarnent le respect des valeurs et droits des personnes et permettent de pallier ces situations d'incapacité de discernement. Le plan de crise conjoint (PCC) est une forme de directive anticipée dans le domaine de la santé mentale.

Le PCC est le processus qui mène à la rédaction d'un document qui définit le choix du patient et l'attitude à observer en cas de rechute, voire de perte de discernement. Il est dit conjoint puisqu'il implique systématiquement au minimum un patient et un professionnel lors de son élaboration. Sa rédaction est une démarche volontaire qui favorise la prise de décision partagée et fait appel à la capacité d'autodétermination des personnes souffrant de troubles psychiques. Le PCC vise à identifier et notifier les

signes avant-coureurs et les facteurs déclencheurs d'une crise psychique ainsi qu'à préciser les stratégies pour y faire face, de même que les personnes de soutien mobilisables en cas de besoin. Enfin, il permet d'indiquer les soins et traitements à privilégier ou à éviter.

Le but du PCC est d'augmenter l'autonomie des personnes souffrant de troubles psychiques, ainsi que leur capacité à gérer eux-mêmes leur santé, de prévenir les décompensations et d'éviter les soins sans consentement. La littérature montre en effet que le PCC permet un meilleur contrôle de ses troubles psychiques, une tendance à la diminution des réhospitalisations et une diminution du recours à la contrainte.

La généralisation de l'utilisation du PCC est en cours dans le canton, portée par Réseaux Santé Vaud et subventionnée par le fonds de soutien Prévention dans le domaine des soins de Promotion Santé Suisse, avec le soutien scientifique de la Haute École de la Santé La Source et du département de psychiatrie du CHUV. Le Département de la santé et de l'action sociale vaudois soutient et encourage la démarche.

C'est dans ce cadre qu'un guide d'information en santé publique a été élaboré afin de promouvoir l'outil et le mettre à portée de tous.

Rédigé à l'intention des patients, de leurs proches et des professionnels de la santé, ce guide sera distribué à 4'000 exemplaires auprès des structures de soins du canton, des associations et des intervenants en pratique privée. Fruit d'une collaboration entre professionnels, proches et pairs en santé mentale, il est produit au sein des ateliers de réhabilitation du service de psychiatrie communautaire du CHUV. Ses textes et illustrations en font un mode d'emploi simple du bon usage du PCC. Le site [www.plandecriseconjoint.ch](http://www.plandecriseconjoint.ch) permet d'en télécharger un exemplaire vierge prêt à l'emploi et de trouver d'autres informations utiles pour aller plus loin ainsi que d'accéder à une formation gratuite en ligne.

Renseignements:

- Mathilde Chinet, Responsable de projets, Réseau Santé Région Lausanne, 079 503 52 78 [mathilde.chinet@rsrl.ch](mailto:mathilde.chinet@rsrl.ch)
- Dr Stéphanie Monod, DSAS, Directrice générale de la santé, 021 316 42 99 [stephanie.monod@vd.ch](mailto:stephanie.monod@vd.ch)
- Pascale Ferrari, Infirmière spécialiste clinique, Département de psychiatrie du CHUV & Maître d'enseignement, Institut et Haute École de la Santé La Source, 079 556 45 50
- Raphaël Trémeaud, Responsable de projets Prévention dans le domaine des soins, Promotion Santé Suisse 031 350 04 16
- Témoignages - d'un médecin ou d'un pair praticien sur demande à Pascale Ferrari, 079 556 45 50

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud  
Lausanne, le 06 juillet 2020

## **TÉLÉCHARGEMENT(S)**

[Guide: Plan de Crise Conjoint, information en santé publique](#)

[Site www.plandecriseconjoint.ch](http://www.plandecriseconjoint.ch)

[Description du projet ProPCC](#)

[Commander le guide PCC](#)

[Rapport sur la politique de santé publique du canton de Vaud 2018-2022](#)